

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME

L'ISM est une association à but non lucratif créée en 1957 par une vingtaine de pays, dont la France (son siège est à Saint-Germain-en-Lay).

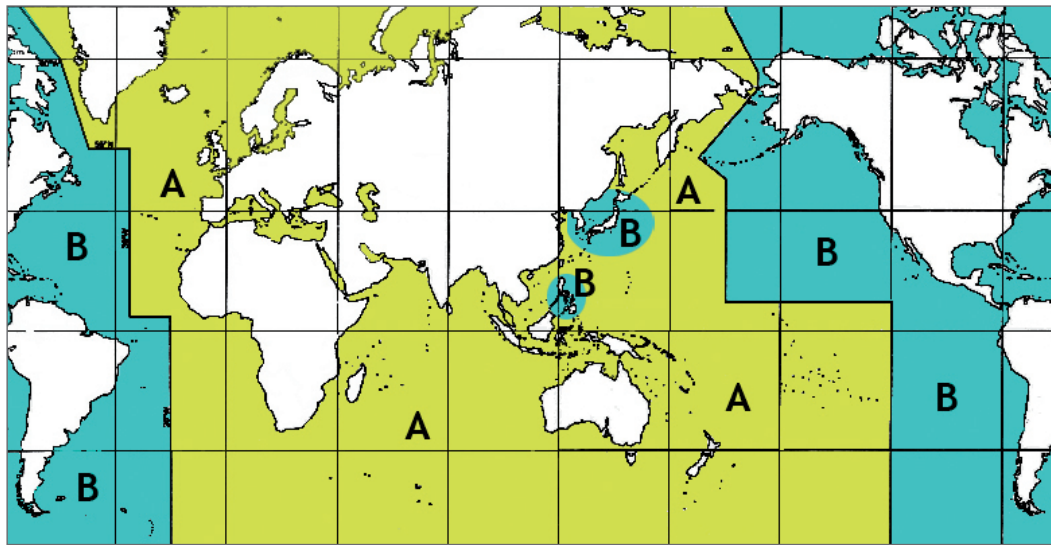
Aujourd'hui l'ISM compte près de 250 membres.

Son but est d'harmoniser les aides à la navigation pour assurer une plus grande sécurité du trafic maritime mondial et préserver l'environnement.

Grâce aux travaux de comités techniques composés d'experts, l'ISM publie régulièrement des recommandations et instructions.

Récemment ces travaux ont permis le développement de l'AIS (Automatic Identification System ; système d'identification automatique).

Il existe dans le monde pas moins d'une trentaine de systèmes de balisage différents quand à la fin des années 70 et au début des années 80 l'ISM propose un ensemble unique de règles divisé en deux régions, définies selon que le rouge est choisi pour couleur tribord ou couleur bâbord : la Région A et la Région B.



Région A : Europe, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique, le Golfe et certains pays d'Asie.

Région B : Amérique du Nord, Amérique Centrale et Amérique du Sud, Japon, Corée du Nord, Corée du Sud et Philippines.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE BALISES MARITIMES utilisées se distinguent par leur formes, leur voyant, la couleur et le rythme de leur lumière la nuit.

Le système de balisage définit les caractéristiques des marques fixes ou flottantes qui servent à délimiter un chenal ou à indiquer un danger, une obstruction.

LES CINQ TYPES DE MARQUES

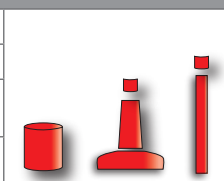
- **Marques latérales :** indiquent les limitent bâbord et tribord d'un chenal.
En région A le rouge est à bâbord, le vert à tribord (inversement en région B).
- **Marques cardinales :** indiquent un danger et où le navire peut trouver des eaux saines.
C'est le nom de la marque cardinale qui signale où il convient de passer par rapport à la marque.
- **Marques de danger isolé :** signalent un danger situé à proximité de la balise.
- **Marques d'eaux saines :** signalent la fin d'un chenal et l'entrée dans des eaux profondes et sans danger.
- **Marques spéciales :** indiquent des zones particulières qui requièrent attention et mesures de précaution.

Seules les marques latérales changent suivant la région de navigation.

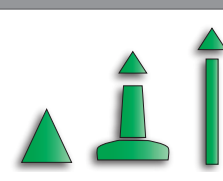
LES MARQUES LATÉRALES EN RÉGION A

Ces marques servent en général à baliser un chenal ; elles en indiquent les limites bâbord et tribord. Il s'agit ici du balisage adopté en *région A*. En région B, les balises latérales sont inversées.

Marques latérales bâbord	
Couleur	Rouge
Corps	Cylindre, charpente ou espar
Voyant (le cas échéant)	Cylindrique
Feu (le cas échéant)	Rouge
Rythme	quelconque, sauf celui des marques de chenal préféré



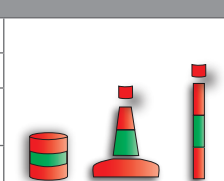
Marques latérales tribord	
Couleur	Verte
Corps	Cône, charpente ou espar
Voyant (le cas échéant)	Cônique
Feu (le cas échéant)	Vert
Rythme	quelconque, sauf celui des marques de chenal préféré



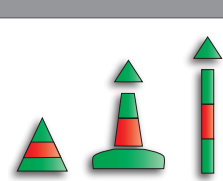
LES MARQUES LATÉRALES DE CHENAL PRÉFÉRÉ EN RÉGION A

Lorsqu'un chenal se divise, ces marques vont signaler où se situe le chenal principal (préféré) et où se situe le chenal secondaire.

Marques de chenal préféré à tribord	
Marque bâbord du chenal principal ou marque tribord du chenal secondaire.	
Couleur	Rouge + bande verte
Corps	Cylindre, charpente ou espar
Voyant (le cas échéant)	Cylindrique
Feu (le cas échéant)	Rouge
Rythme	à éclats Fl(2+1)R



Marques de chenal préféré à bâbord	
Marque tribord du chenal principal ou marque bâbord du chenal secondaire.	
Couleur	Verte + bande rouge
Corps	Cône, charpente ou espar
Voyant (le cas échéant)	Cônique
Feu (le cas échéant)	Vert
Rythme	à éclats Fl(2+1)R



LES MARQUES CARDINALES

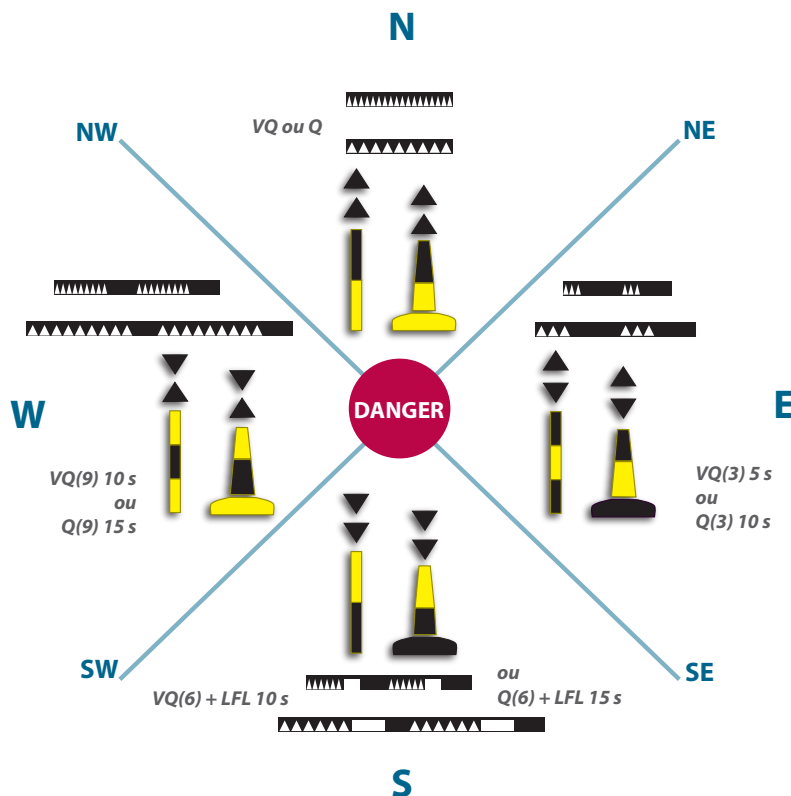
Ces marques indiquent où le navire peut trouver des eaux saines. C'est le nom de la marque cardinale qui signale où il convient de passer par rapport à la marque. Quelle que soit la cardinale, son feu est toujours blanc.

Cardinale Nord : feu scintillant continu ou feu scintillant rapide continu.

Cardinale Sud : feu à scintillements rapides groupés + un éclat long VQ(6)+LFL toutes les 10 secondes ou feu à scintillements groupés + un éclat long Q(6)+LFL toutes les 15 secondes.

Cardinale Est : feu à scintillements rapides groupés VQ(3) toutes les 5 secondes ou feu à scintillements groupés Q(3) toutes les 10 secondes.

Cardinale Ouest : feu à scintillements rapides groupés VQ(9) toutes les 10 secondes ou feu à scintillements groupés Q(9) toutes les 15 secondes.



LES MARQUES SPÉCIALES

Ces balises sont utilisées pour marquer des zones spéciales et diverses configurations, par exemple : station d'acquisition des données océaniques - (SADO), séparation du trafic si le balisage classique peut prêter à confusion, dépôts de matériaux, zone d'exercices militaires, présence de câbles ou d'oléoducs, zone réservée à la plaisance etc.

Couleur	Jaune	
Corps	Quelconque mais sans confusion possible avec les autres marques	
Voyant (le cas échéant)	Un X jaune	
Feu (le cas échéant)	Jaune	
Rythme	Quelconque mais différent de ceux qui caractérisent les autres marques	

LES MARQUES DE DANGER ISOLÉ

Signalent un danger situé à proximité de la balise ; on peut éviter l'écueil en contournant la balise par bâbord ou par tribord.

Couleur	Noire avec une ou plusieurs bandes horizontales rouges	
Corps	Quelconque mais sans confusion possible avec les marques latérales. De préférence charpente ou espar	
Voyant (le cas échéant)	2 boules noires	
Feu (le cas échéant)	Blanc	
Rythme	À éclats groupés par 2, Fl(2)W	

LES MARQUES D'EAUX SAINES

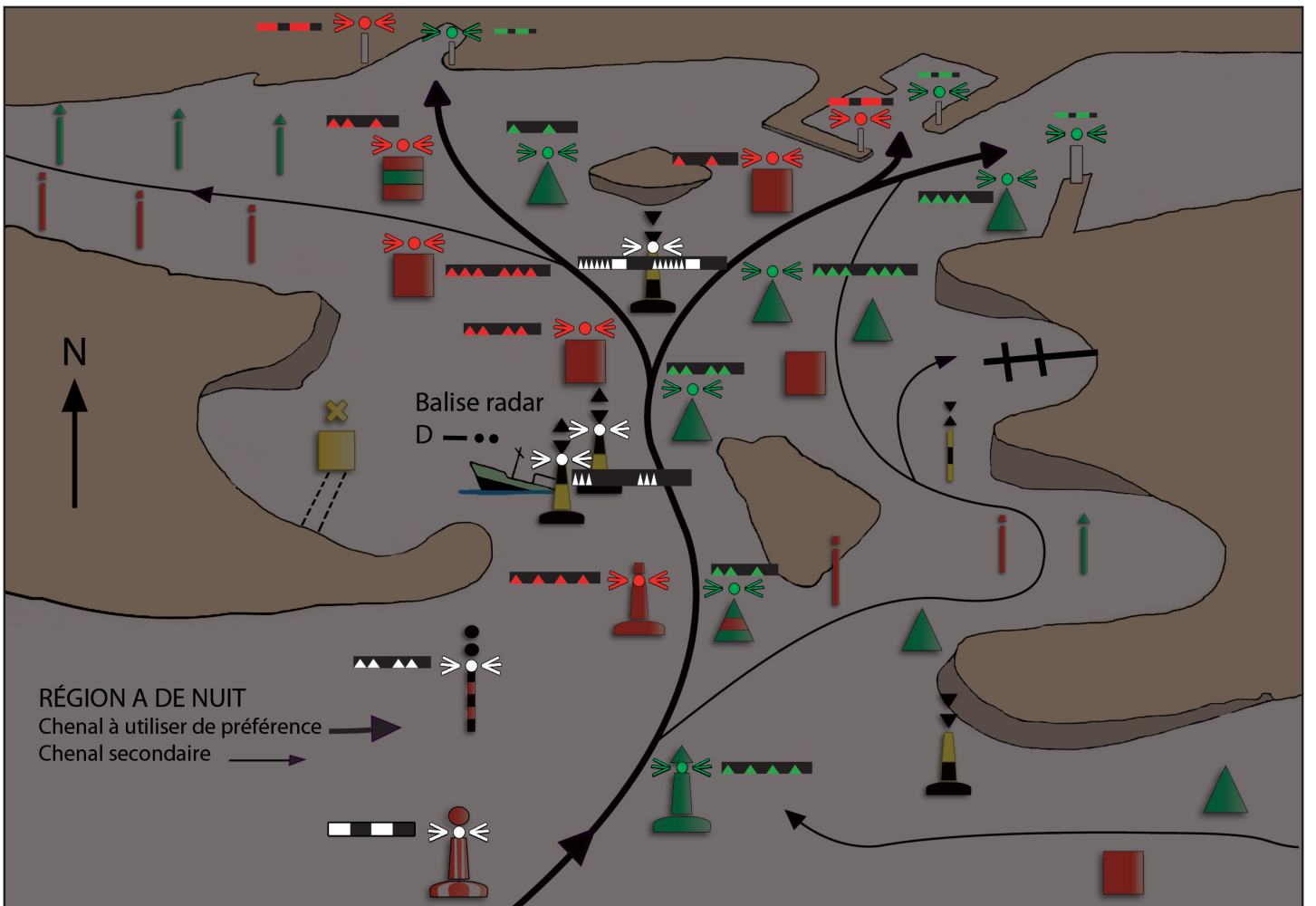
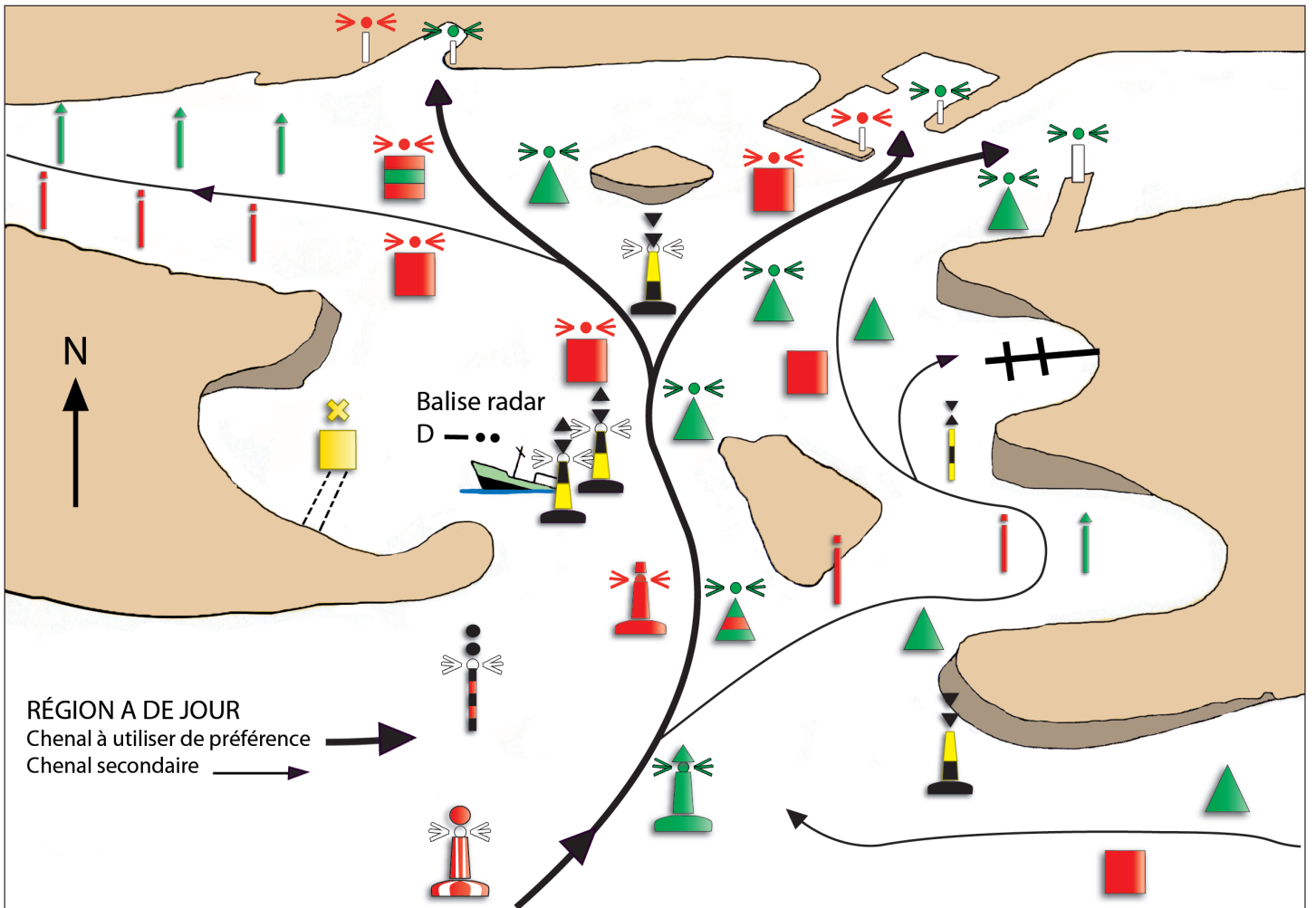
Indiquent que les eaux sont sans danger ; elles peuvent aussi montrer les chenaux et les atterrissages.

Couleur	Rayures verticales blanches et rouges	
Corps	Sphère, charpente ou espar avec voyant	
Voyant (le cas échéant)	1 boule rouge	
Feu (le cas échéant)	Blanc	
Rythme	Isophase (iso), à occultations (OcW), à éclat long toutes les 10 s (LFl.W10s) ou lettre morse A, Mo(A)W.	

BOUÉES D'ÉPAVES EN CAS D'URGENCE

Marque temporaire le temps d'indiquer dans les ouvrages nautiques et/ou de baliser définitivement l'épave près de laquelle elle est placée.

Couleur	Rayures verticales jaunes et bleues	
Corps	Charpente ou espar	
Voyant (le cas échéant)	1 croix jaune	
Feu (le cas échéant)	Bleu et jaune	
Rythme	À éclats alternatifs bleu et jaune d'1 seconde à 0,5 seconde d'intervalle (Al.Fl.BuY3s4M.)	



- ① Le chenal traversier est délimité par des bouées cylindriques à bâbord et coniques à tribord.
Les bouées sont mouillées de plus en plus près les unes des autres à mesure qu'on approche du rivage.
- ② La zone réservée à la baignade est interdite aux engins de plage ; elle est délimitée par un collier de petites bouées sphériques jaunes.
- ③ La zone de loisirs interdite aux engins à moteurs est délimitée par de grosses bouées sphériques jaunes.

